

## Saint Jean Chrysostome et la primauté du Pape

In: Échos d'Orient, tome 11, N°71, 1908. pp. 193-202.

---

Citer ce document / Cite this document :

Jugie Martin. Saint Jean Chrysostome et la primauté du Pape. In: Échos d'Orient, tome 11, N°71, 1908. pp. 193-202.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz\\_1146-9447\\_1908\\_num\\_11\\_71\\_3738](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1908_num_11_71_3738)

---

# SAINT JEAN CHRYSOSTOME ET LA PRIMAUTÉ DU PAPE

Saint Jean Chrysostome, nous l'avons vu (1), enseigne très nettement que saint Pierre a été établi par Jésus-Christ chef des apôtres, pasteur universel, fondement de l'Eglise. S'il est vrai que le fondement d'un édifice doit durer autant que l'édifice lui-même, Pierre doit vivre autant que l'Eglise. Et du moment que celle-ci a continué d'exister après le martyr du coryphée, il faut, de toute nécessité, que ce dernier ait choisi un successeur pour lui transmettre ses privilèges. Mais ce successeur, quel est-il? En affirmant, avec la tradition la plus ancienne, que Pierre a prêché l'Evangile à Rome et qu'il y est mort, il semble bien que la Bouche d'or ne pouvait pas ne pas reconnaître dans l'évêque de la Ville Éternelle l'heureux héritier de la primauté, d'autant plus que de son temps, comme de nos jours, cet évêque était le seul au monde à réclamer cet héritage. Chrysostome a-t-il raisonné ainsi? A-t-il admis la conclusion logique des prémisses posées par lui? Telle est la grave question qu'il nous faut maintenant aborder.

Jusqu'ici, nous avons marché en pleine lumière. Les écrits du docteur œcuménique ont été notre flambeau. Mais voilà que ce flambeau va nous manquer pour nous diriger dans cette nouvelle étape. Nous n'avons pu trouver, en effet, aucun texte affirmant explicitement et sans conteste possible que l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre dans sa primauté (2).

(1) Voir *Echos d'Orient*, t. XI, janvier 1908, p. 5-15.

(2) Certains voient une affirmation catégorique de la primauté du Pape dans le passage suivant du *De Sacerdotio*, l. II, c. 1; *P. G.*, t. XLVIII, col. 632: *Pourquoi le Christ a-t-il répandu son sang? Pour racheter les brebis qu'il a confiées à Pierre et à ceux qui sont venus après lui.* Le texte grec porte: *ὅτι τὰ πρόβατα κρίσθηται: ταύτα ἢ τῷ Πέτρῳ καὶ τοῖς μετ'ἐκείνου ἐνεχρησίσθη:* ce que le traducteur latin a rendu par: *Ut has emeret oves quas Petro et successoribus ejus tradidit.* Evidemment,

*Echos d'Orient*, 11<sup>e</sup> année. — N° 71.

Force nous est de recourir à la biographie du divin hiérarque pour chercher, dans les actes de sa conduite, l'expression de sa pensée. C'est sur ce terrain, où ils croient avoir beau jeu, que les adversaires de la papauté nous provoquent. Ecoutez ce que dit l'un d'eux:

*Les Romanisants oublient que Chrysostome, à Antioche, était uni à l'évêque Flavien, qui n'était point en communion avec l'évêque de Rome, celui-ci ayant pris parti pour l'évêque Paulus (sic) (1).*

Voilà donc Chrysostome excommunié par le Pape et passant les plus belles années de sa vie loin du bercail de celui qu'il devrait reconnaître pour le pasteur suprême! Il faut avouer, n'est-ce pas, que les *Romanistes* sont en bien fâcheuse posture. Mais, sans nous laisser désarçonner par cette attaque imprévue, et après avoir transformé *Paulus* en Paulin, essayons de jeter un peu de lumière sur ce brouillard épais qu'est le schisme d'Antioche.

Un guide sûr, qui a fouillé récemment tous les recoins de cette affaire, M. Ferdinand Cavallera, vient fort à propos nous communiquer les résultats de ses re-

dans les τοῖς μετ' ἐκείνων les Papes se trouvent compris; mais la question est de savoir si l'expression ne vise qu'eux. D'après le contexte, il semble que saint Jean Chrysostome entend désigner tous ceux qui ont charge d'âmes. Quand on a affaire à des adversaires pointilleux, on est obligé d'être minimiste. Même entendu de cette manière, le passage n'infirmé en rien la preuve tirée du texte évangélique en faveur de la primauté de saint Pierre. Le saint docteur, en effet, répète quelques lignes plus loin, col. 633, ce qu'il a dit si bien ailleurs, à savoir que par ces mots: *Pais mes brebis*, il lui a donné une juridiction supérieure à celle des autres apôtres: *Ταύτα πάλαιον, ἢ καὶ τὸν Πέτρον ποιοῦντα ἔφησε θυνήσασθαι καὶ τῶν ἀποστόλων ὑπερκεκρίσθαι: (surpasser) τοῦ λοιποῦς. Πέτρος γάρ, φησι, εἰδείξ με πλεῖον ταύτων; Ποιῶνας τὰ πρόβατα σου.*

(1) MICHAUD, dans l'article déjà signalé sur *l'Écclésiologie de S. Jean Chrysostome, Revue Internationale de théologie*, (t. XI 1905), p. 491, en note.

cherches (1). Quelles furent au juste les relations entre l'Église romaine et l'Église d'Antioche durant tout le temps que Chrysostome passa dans cette ville? Y eut-il rupture ouverte? L'excommunication fut-elle lancée de part et d'autre ou d'un côté seulement? La réponse à faire à cette question n'est pas tout à fait la même, suivant qu'on examine la période allant des débuts du schisme (331) à la mort de Méléce (381), ou celle qui commence avec l'élection de Flavien (381), pour se terminer à l'élévation de Chrysostome sur le siège de Constantinople (398).

Pour ce qui regarde la première période, ne pouvant entrer dans les détails des événements, nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici les conclusions de M. Cavallera :

La communion primitive de l'Occident avec la communauté eustathienne n'est jamais rompue, mais elle n'implique pas la reconnaissance officielle de Paulin comme évêque. On ne trouve pas trace de cette reconnaissance avant les lettres au sujet de Vital en 375..... Cet acte, d'ailleurs, est isolé. Jusqu'à la mort de Méléce, on n'a pas d'autre document positif et il ne semble avoir eu aucune répercussion sur les affaires d'Antioche. Damase, après avoir institué Paulin son intermédiaire pour recevoir ceux qui veulent s'unir à lui, continue, après comme avant cette lettre, à communiquer directement avec les Orientaux dont Méléce est le chef.

Méléce, lui, d'après saint Basile, est reconnu comme évêque, dès 366, par le pape Libère, dans une lettre que rapporte Sylvain de Tarse. Sous Damase, l'état des églises d'Orient provoque une série de légations dont l'agent principal est toujours un diacre ou un prêtre de Méléce..... Ces laborieuses négociations aboutissent à la signature par Méléce et 151 évêques orientaux réunis en synode à Antioche, en 379] des pièces rapportées d'Occident : le tout est renvoyé à Damase comme attestation de la foi orthodoxe des Orientaux et de leur communion avec Rome. Mais comme la question du schisme réclame toujours une solu-

tion, Damase et les Occidentaux proposent aux deux évêques qu'ils savent également orthodoxes l'entente cordiale, ou, si elle ne peut se faire, l'attribution exclusive de l'épiscopat à celui des deux qui survivrait. On ne fait donc plus aucune différence entre Paulin et Méléce.

Par suite, il est inexact d'affirmer, comme on le fait ordinairement, que Méléce fut repoussé jusqu'à sa mort par Rome et les Occidentaux, et que, dès le début, l'épiscopat de Paulin fut reconnu par eux sans conteste (1).

C'est au début de l'année 381 que Chrysostome fut ordonné diacre par Méléce. Comme vient de nous le dire M. Cavallera, les relations d'Antioche avec Rome étaient alors excellentes. Elles ne tardèrent pas à devenir moins bonnes. En cette même année 381, Méléce mourut à Constantinople, où il présidait le second concile œcuménique. Malgré les exhortations et les remontrances de saint Grégoire de Nazianze, qui donna sa démission d'évêque de Constantinople en guise de protestation, les Pères du concile ne purent se résoudre à reconnaître Paulin comme évêque légitime d'Antioche, et décidèrent de donner un successeur à Méléce. L'élu fut Flavien.

Comme il fallait s'y attendre, cette élection provoqua une vive irritation en Occident. Saint Ambroise surtout fit entendre des protestations énergiques. Les Orientaux furent invités à se rendre à un concile qui se tiendrait à Rome pour régler le différend : mais ils s'excusèrent de ne pouvoir répondre à l'appel, et, pour montrer leur bonne volonté, ils envoyèrent trois représentants, les évêques Cyriaque, Eusèbe et Priscien, porteurs d'une synodique confirmant la foi de Nicée et défendant la légitimité de l'élection de Flavien.

Les décisions du concile romain de 382 nous sont mal connues. On sait seulement que Paulin, qui était présent, fut reconnu comme seul évêque légitime d'Antioche. C'était, du même coup, rejeter Flavien. Cependant, il ne semble pas

(1) *Le schisme d'Antioche*. Paris, 1905. Thèse de doctorat.

(1) CAVALLERA, *op. cit.*, p. 220-231.

qu'on l'ait excommunié positivement. On se contenta de l'ignorer. C'est ce que nous apprend l'historien Sozomène :

L'évêque de Rome, dit-il, et les autres prélats de l'Occident continuaient d'envoyer à Paulin, comme au véritable évêque d'Antioche, les lettres accoutumées qu'on appelle synodiques ; à l'égard de Flavien, ils *gardaient le silence* (1).

Flavien, de son côté, se retrancha dans l'attitude passive et ne s'en départit pas un instant, « comptant sur le temps pour user l'opposition qui lui était faite et procurer une solution équitable du conflit » (2).

Chrysostome imita son évêque, qui l'ordonna prêtre en 386. Sans doute, son âme apostolique souffrait cruellement du schisme, comme il le montre dans une de ses homélies (3), mais on chercherait vainement dans ses œuvres des paroles d'acrimonie ou de révolte contre l'évêque de Rome et les Occidentaux. D'ailleurs, cette situation anormale ne tarda pas à s'améliorer. En 388, Paulin mourut, après s'être donné un successeur dans la personne d'Évagrios, au mépris de toutes les règles canoniques. Les Occidentaux reprirent aussitôt les négociations, et, après plusieurs tentatives infructueuses de faire comparaître les deux compétiteurs en concile pour décider sur leur sort, le pape Sirice se prêta à des ménagements. Il confia le soin de régler le conflit à Théophile d'Alexandrie. Par les soins de ce dernier, un concile, formé d'évêques syriens, se réunit à Césarée de Palestine en 393. Il entra pleinement dans les vues pacifiques du Pape et fit connaître ses décisions à l'empereur Théodose dans une lettre, dont voici le passage important :

La lettre du religieux évêque Sirice contenait une direction pour le jugement à porter, où il était dit qu'il ne devait y avoir qu'un seul évêque à Antioche, celui qui était légitimement et canoniquement élu, en conformité avec la règle de Nicée définissant clairement que l'ordination faite par un seul est illégitime et ne saurait être acceptée. En conséquence, acceptant avec joie la doctrine exacte de l'évêque Sirice, au sujet des canons ecclésiastiques, nous nous sommes conformés à sa lettre et avons déclaré qu'il fallait ratifier tout cela ; nous avons décidé légitimement et justement que nous ne connaissons qu'un évêque à Antioche, le religieux évêque Flavien (1).

L'année suivante, un grand synode d'évêques orientaux se tint à Constantinople. Flavien y siégea à côté de Nectaire et de Théophile. Ce dernier avait été chargé, par le pape Sirice, de régler le litige de Bagadios et d'Agapios, qui se disputaient le siège de Bostra, en Arabie, et en avaient appelé à Rome (2). L'évêque d'Alexandrie soumit l'affaire au synode constantinopolitain de 394, qui restitua à Bagadios l'évêché dont on l'avait irrégulièrement dépossédé.

En communion avec Alexandrie, Flavien ne pouvait être en rupture ouverte avec Rome. On ne voit pas cependant que le pape Sirice ait ratifié aussitôt les décisions du concile de Césarée. S'il faut en croire Sozomène, ce ne fut qu'en 398 qu'eut lieu la réconciliation solennelle entre Rome et Antioche. Le principal agent de cette réconciliation fut saint Jean Chrysostome lui-même :

A peine monté sur le trône épiscopal de Constantinople, il pria Théophile de lui prêter

(1) Πρὸς δὲ Φλαβιανὸν επισκοπὸν Ἱεροσολ. *Hist. eccl.*, l. VII, c. XI ; *P. G.*, t. LXVII, col. 1441.

(2) CAVALLERA, *op. cit.*, p. 262.

(3) *Homil. XI, in Epist. ad Ephes.*, *P. G.*, t. LXII, col. 85-86. Il est parlé aussi du schisme dans l'homélie sur l'anathème, *P. G.*, t. XLVIII, p. 945 et suiv. M. Cavallera refuse la paternité de cette homélie à saint Jean Chrysostome et l'attribue à Flavien ; mais la chose peut être discutée. (Voir DUCHESSE, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 607, en note.)

(1) Ce concile de Césarée est connu depuis peu. C'est une lettre de Sévère d'Antioche, publiée en 1903, qui en a révélé l'existence. Cf. E. W. BROOKS, *The sixth book of the select letters of Severus*. Londres, 1903, t. II, p. 223.

(2) Cette affaire est relatée dans un traité, encore inédit, du diacre romain Pélage, contre la condamnation des Trois Châpitres. C'est M<sup>sr</sup> Duchesne qui l'a signalée le premier, en 1885, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, p. 281. L'appel de Bagadios et d'Agapios n'est pas le seul dont les Papes ont été saisis, mais il présente ceci de particulier, que le Pape semble lui avoir appliqué la procédure fixée par les canons de Sardique. Cf. DUCHESNE, *Les canons de Sardique*, dans le *Bessarion* de sept.-oct. 1902, t. III, p. 137-138, en note.

son concours pour réconcilier l'évêque de Rome avec Flavien. Théophile accéda à son désir. On fit choix, dans ce but, d'Acace, évêque de Bérée, et du prêtre Isidore. L'ambassade obtint à Rome un plein succès; elle fit voile de là pour l'Égypte et revint en Syrie, apportant à Flavien les lettres iréniques des évêques de l'Occident et de ceux de l'Égypte (1).

Cette démarche de Chrysostome nous montre, semble-t-il, ses véritables sentiments à l'égard de l'évêque de Rome. Lui qui, dans ses homélies aux Antiochiens, venait de proclamer si hautement les prérogatives de Pierre, devait souffrir intimement de voir son évêque en désaccord avec le successeur du coryphée. Aussi, dès qu'il fut libre d'agir par lui-même, il n'eut rien de plus pressé que de témoigner sa reconnaissance à Flavien, en lui procurant les bonnes grâces du Pape.

\*  
\* \*

Mais il est un autre acte accompli par le saint docteur qui équivaut à une reconnaissance explicite de la primauté de l'évêque de Rome. Nouvel Athanase injustement dépossédé de son siège épiscopal, Chrysostome a interjeté appel au pape Innocent pour obtenir justice.

Il était alors à la veille de partir pour son second exil (404). Voyant qu'il n'avait plus rien à espérer des évêques d'Orient, qui se faisaient les instruments dociles des vengeances d'Eudoxie et de Théophile, et ne pouvant se présenter en personne devant le Pape, parce qu'il était captif, il écrivit à ce dernier une longue lettre pour lui exposer l'état lamentable de l'Église de Constantinople et le supplier d'intervenir en sa faveur :

Déclarez, je vous prie, que tout ce qui s'est fait injustement en mon absence, et par une seule partie, est, comme de juste, de nulle valeur. Quant à nos ennemis, qui ont commis de telles iniquités, qu'ils soient soumis à la sanction des lois ecclésiastiques. Pour moi, qui n'ai été surpris dans aucune faute, ni con-

(1) SOZOMENI, *Hist. eccl.*, I. VIII. c. III; *P. G.*, t. LXVII, col. 1520.

vaincu de quoi que ce soit, accordez-moi de jouir de vos lettres, de votre charité et des autres avantages, tout comme auparavant (1).

Dernièrement, M. Chrysostome Papadopoulos, professeur au Séminaire grec de Sainte-Croix de Jérusalem, a essayé d'enlever à cette démarche de saint Jean Chrysostome la signification que les historiens et les théologiens catholiques lui attribuent généralement (2). D'après lui, l'appel à Innocent ne prouve, en aucune manière, que Chrysostome ait reconnu la primauté du Pape. Voici ses raisons :

La lettre dont nous venons de citer un extrait ne fut pas seulement envoyée à l'évêque de Rome, mais à deux autres évêques, Vénérius, de Milan, et Chromatius, d'Aquilée (3). Durant son exil, le divin hiérarque écrivit à plusieurs autres prélats d'Occident et d'Orient pour les entretenir de son affaire et réclamer leur concours. Donc, conclut M. Papadopoulos, Chrysostome ne faisait aucune différence entre les évêques et ne reconnaissait aucun privilège particulier à l'évêque de Rome. Par ailleurs, la conduite du pape Innocent, en cette circonstance, montre bien qu'il n'avait aucune prétention à dominer sur toute la terre. Il n'avait pas encore conscience de sa primauté. C'est ainsi que, loin de se croire capable de régler par lui-même le conflit, il déclare qu'un concile œcuménique est nécessaire. Autre détail : il n'invoque jamais l'autorité des canons de Sardique sur les appels à Rome; ces canons n'existaient donc pas

(1) *P. G.*, t. LIII, col. 534.

(2) Σχέσεις τοῦ ἀγίου Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου πρὸς τὸν Πῶπῳ, dans la Νέα Σύνοχ, t. III (1906) p. 225-237. — Réimprimé dans les Ἱστορικαὶ Μελέται du même auteur, p. 122-134, Jérusalem, 1906. C'est avec quelque surprise que nous avons lu dans l'ouvrage de Dom Baur, O. S. B. : *Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire*, Louvain, 1907, p. 287, la phrase suivante : « Papadopoulos affirme, à juste titre, que c'est en vain qu'on invoque l'appel de Chrysostome à Rome comme témoignage de sa reconnaissance de la primauté du Pape et comme preuve de l'authenticité des canons de Sardique. » Passe pour les canons de Sardique, mais pour la primauté du Pape, la concession dépasse les limites du vrai.

(3) PALLADIUS, *Dialogus de vitâ S. J. Chrysost.*, c. II; *P. G.*, t. XLVII, col. 12.

encore : ils sont, comme le dit M. Friedrich, l'œuvre d'un faussaire qui les inventa à la fin du pontificat d'Innocent, en 416.

Cette manière d'envisager les faits peut avoir quelque chose de spécieux ; elle n'a rien de solide. En effet, de ce que saint Jean Chrysostome a envoyé la même lettre à l'évêque de Rome et aux évêques de Milan et d'Aquilée, il ne s'ensuit pas qu'il ne faisait aucune différence entre eux :

La lettre, dirons-nous avec Tillemont, était pour les trois, mais elle regardait le Pape plus que tous les autres, à cause de la dignité de son siège (1).

M. Papadopoulos va sans doute nous répondre que nous supposons ce qui est à prouver. Mais voici comment se légitime notre induction.

L'appel de saint Jean Chrysostome n'est point un fait isolé dans l'histoire des quatre premiers siècles. Il est, au moment où il se produit, le dernier anneau d'une chaîne déjà longue, et le sophisme consiste justement à détacher cet anneau de cette chaîne, à isoler Chrysostome du milieu où il vivait et à lui prêter des idées qui étaient étrangères à tous ses contemporains catholiques. Ici encore, on va nous demander des preuves : mais ces preuves on les trouve dans les écrits des Pères antérieurs et contemporains, dans les anciens chroniqueurs ecclésiastiques. Que les orthodoxes lisent Eusèbe, Socrate, Sozomène, Théodoret, et ils pourront constater que nos affirmations sont pleinement justifiées !

Saint Jean Chrysostome ne pouvait ignorer l'histoire de saint Athanase, lui à qui ses ennemis appliquèrent une procédure forgée tout exprès par les Ariens contre le grand champion de la foi de Nicée (2). Or, cette histoire met vivement

en relief la primauté de l'évêque de Rome. Écoutez ce qu'écrivait le pape Jules, *avant le concile de Sardique*, aux Eusébiens qui avaient déposé l'évêque d'Alexandrie :

Ignorez-vous que c'était la coutume de nous écrire tout d'abord, pour que de cette manière tout fût réglé selon la justice (1).

Cette coutume, l'historien Sozomène l'appelle une loi de la hiérarchie :

Il est une loi de la hiérarchie qui déclare sans valeur tout ce qui se fait en dehors de l'assentiment de l'évêque de Rome (2).

Parlant de l'affaire de Marcel d'Ancyre, d'Asclépas de Gaza et de Lucius d'Andrinople, évêques déposés, qui avaient demandé à être jugés par le Pape, le même auteur nous dit :

Lorsque l'évêque de Rome eut pris connaissance de leur cause, les ayant trouvés tous d'accord sur la doctrine du Concile de Nicée, il les accepta à sa communion comme ayant la même foi que lui. Et comme, à cause de la dignité de son siège, la sollicitude de tous lui appartenait, il rendit à chacun son Eglise (3).

A propos des mêmes événements, Socrate tient le même langage :

Chacun d'eux exposa sa cause à Jules, et celui-ci, en vertu des privilèges dont jouit l'Eglise romaine, les renvoya en Orient, après leur avoir restitué leurs sièges (4).

Des faits plus rapprochés devaient se présenter d'eux-mêmes à la mémoire de Chrysostome. N'avons-nous pas vu tout à l'heure le pape Sirice traçant, au concile de Césarée de Palestine (393), le pro-

se justifier. C'était le cas de Chrysostome, déposé au conciliabule du Chêne en 403, et remonté de lui-même sur son siège.

(1) Ἡ ἀγνωστία ὅτι τοῦτο ἔθος ἦν, πρότερον γράψασθαι ἡμῖν, καὶ οὕτως ἐνθεν ὁρίζεσθαι τὰ δίκαια : cité par saint Athanase : *Apologie contre les Ariens*, n° 35.

(2) Ἐἶναι γὰρ νόμον ἱερατικόν, ὡς ἄκυρα ἀποφαίνεσθαι τὰ παρὰ νόμον πραττόμενα τοῦ Ῥωμαίου ἐπισκόπου. *Hist. eccl.*, III, 10 : *P. G.*, t. LXVII, col. 1057.

(3) Οἷα δὲ τῆς πάντων κληρονομίας αὐτῷ προσηκούσης διὰ τὴν ἀξίαν τοῦ θρόνου, ἐκάστη τῶν ἰδίαν Ἐκκλησιαστικῶν ἀπέδωκε. III, 8 : *P. G.*, *ibid.*, col. 1052.

(4) Ὁ δὲ ἅτε προσόμην τῆς ἐν Ῥώμῃ Ἐκκλησιαστικῆς ἐγγουσίας... ἐπὶ τῆν Ἀνατολίαν ἀποστῆλθαι τὸν αἰνεῖτον ἐκάστη τῶν ἀποδεδούς. *Hist. eccl.*, II, 15 : *P. G.*, t. cit., col. 212.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1705, t. X, p. 652.

(2) Il s'agit des canons attribués au synode dit de la Dédicace, qui se tint à Antioche en 341. Le IV<sup>e</sup> de ces canons déclare que tout évêque déposé de son siège, soit justement, soit injustement, par un concile, et y remontant de sa propre autorité, sans l'autorisation d'un autre concile, sera chassé sans qu'on lui permette de

gramme qu'il devait suivre pour mettre fin au schisme d'Antioche? Que dire de l'affaire de Bagadios et d'Agapios, réglée au concile constantinopolitain de 394, auquel Flavien assista? Ces brèves indications, qu'il serait facile de multiplier (1), suffisent à montrer qu'au iv<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècle la primauté de l'évêque de Rome était universellement reconnue dans l'Église. C'est pour cela que la lettre d'appel de saint Jean Chrysostome s'adressait au pape Innocent d'une manière toute spéciale. C'est le propre de la fausse critique de dissocier des faits qui sont intimement unis et de ne pas les situer dans le contexte de l'histoire. M. Papadopoulos a suivi cette méthode. Quoi d'étonnant que sa thèse soit un contresens historique?

\*  
\*\*

Les conclusions tirées de la conduite du pape Innocent ne sont pas plus acceptables que la précédente. Examinons d'abord celle qui regarde l'authenticité des canons de Sardique.

Le Pape, nous dit-on, avait, dans l'affaire de saint Jean Chrysostome, une excellente occasion d'appliquer la procédure établie par les fameux canons. Or, nulle part il ne s'y réfère. C'est donc que ces canons n'existaient pas encore. A cela nous répondrons que l'authenticité des canons de Sardique repose sur des preuves incontestables pour quiconque n'a pas l'habitude de déclarer apocryphe tout texte gênant ses idées préconçues. Nous renvoyons M. Papadopoulos à la démonstration fournie par M<sup>gr</sup> Duchesne (2). Elle le convaincra, nous l'espérons, que son syllogisme est boiteux.

D'ailleurs, la mineure de ce syllogisme n'est pas inattaquable. Est-il bien sûr que le pape Innocent ne fasse aucune allusion aux canons en question? Il est probable que, tout comme Zosime, son successeur, il regardait les canons de Sardique

comme ne faisant qu'un avec les canons de Nicée, parce que, dans les collections latines, les canons de ces deux conciles étaient encadrés dans les mêmes rubriques initiale et finale. Ces rubriques portent même parfois le nom du pape Innocent : *De exemplaribus sancti Innocentii episcopi* (1). Or, au cours de l'affaire de Chrysostome, saint Innocent parle, à plusieurs reprises, des canons de Nicée, qu'il oppose aux canons ariens du synode d'Antioche. Il invite Théophile à se présenter à un concile où tout sera réglé sur le canon de Nicée, *car l'Église romaine n'en admet point d'autres* (2). Au clergé et au peuple de Constantinople, il écrit qu'il faut s'en tenir aux seuls canons fixés à Nicée. Ce sont les seuls que l'Église catholique doit reconnaître. Si l'on apporte d'autres canons, *qui soient en désaccord avec ceux de Nicée* et dont l'origine hérétique soit manifeste, les évêques catholiques doivent les rejeter, comme les ont rejetés les évêques qui siégèrent à Sardique (3).

Il semble qu'Innocent regarde le synode de Sardique comme un appendice de celui de Nicée : les décisions du premier n'étant pas en désaccord avec celles du second, on peut les considérer comme ne faisant qu'un. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, nous ferons remarquer que les adversaires de la primauté cherchent à attribuer aux canons de Sardique une importance qu'ils n'ont pas eue aux yeux de l'Église romaine. Comme le dit fort bien M<sup>gr</sup> Duchesne :

Après comme avant cette législation sur les appels, le Siège apostolique continua à en

(1) DUCHESNE, *ibid.*, p. 131-132.

(2) *Tu igitur, si iudicio confidis, siste te ad synodum quæ secundum Christum fuerit, et ibi, expositis criminatiónibus, sub testibus Nicæni concilii canonibus (aliud enim canonem Romana non admittit Ecclesia), irrefragabilem securitatem habebis. Epist. V; P. L., t. XX, col. 495.*

(3) *Quantum ad canonum observantiam attinet, solis illis parendum dicimus qui Nicææ definiti sunt, quos solos agnoscere et sectari catholica debet Ecclesia. Sin autem a quibusdam alii proferantur qui a nicænis canonibus dissentiant et ab hæreticis compositi esse arguantur, hi ab episcopis catholicis rejiciuntur quemadmodum etiam in sardicensi synodo jam condemnati sunt ab episcopis qui nos fræcesserunt. Epist. VII, P. L., *ibid.*, col. 504-505.*

(1) Voir d'autres cas d'appel au iv<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècles, dans les *Échos d'Orient*, t. VI (1905), p. 50 et suiv.

(2) Dans l'article déjà cité du *Bessarion*.

recevoir; mais on ne voit pas qu'en cette matière il se soit conformé à la procédure de Sardique. Au lieu de se borner à casser les sentences et à désigner de nouveaux juges, le Pape continua de juger lui-même l'appel, suivant la tradition antique, qui ne paraît pas avoir été, à ses yeux, modifiée par cette législation de circonstance (1).

\*  
\*\*

Il est vrai que, dans l'affaire de saint Jean Chrysostome, le pape Innocent ne crut pas devoir tout d'abord prononcer en dernier ressort. Il jugea qu'il valait mieux faire régler le conflit par un concile œcuménique. M. Papadopoulos prend occasion de cette conduite pour dire que le Pape ne se croyait pas l'autorité nécessaire pour trancher de lui-même le débat, et cela, parce que les canons de Sardique n'existaient pas encore. Mais comment n'a-t-il pas vu que le rôle joué par Innocent durant tout le cours de cette affaire fut une manifestation éclatante de la primauté romaine? Essayons de le lui montrer.

La lettre de saint Jean Chrysostome ne fut pas la seule que reçut le Pape sur les événements qui s'étaient passés à Constantinople. Dès le début, amis et adversaires de l'illustre persécuté considérèrent Innocent comme le juge suprême dont il importait de gagner la faveur. Théophile d'Alexandrie, le premier, envoie à Rome un message pour annoncer la déposition de Jean. Trois jours après, arrive l'ambassade des quatre évêques et des deux diacres députés par Chrysostome. Ils apportent trois lettres, celle de Jean, celle de quarante évêques de son parti et celle du clergé de la ville de Constantinople. Deux nouveaux émissaires de Théophile ne tardent pas à se montrer pour remettre au Pape les actes du conciliabule du Chêne et du synode de Constantinople.

Chrysostome est envoyé en exil à Cucuse. Aussitôt, le prêtre Théoctène

court en porter la nouvelle à Rome. Après l'incendie de l'église Sainte-Sophie et de la curie, les ennemis de l'exilé essayent de le noircir dans l'estime d'Innocent, en le présentant, dans une lettre calomnieuse, comme l'auteur du sinistre. Ils l'accusent aussi d'avoir fait disparaître plusieurs objets précieux renfermés dans le trésor de son église. La défense ne se fait pas attendre, et, de tous les points de l'Orient, les Joannites envoient des démentis. Germain et Cassien se sont munis d'une copie de l'inventaire officiel du trésor épiscopal, et ils viennent le montrer au Pape comme témoignage de l'innocence de Jean. C'est ainsi que le juge reçoit une à une toutes les pièces du procès.

Ce n'est pas tout. Bientôt une persécution savante s'organise dans tout l'empire d'Arcadius contre les partisans de l'exilé de Cucuse. Atticus l'intrus, Porphyre d'Antioche, Théophile d'Alexandrie font appel au bras séculier pour déposer les évêques, maltraiter les clercs et les laïques qui n'approuvent point la sentence de condamnation portée par eux contre la Bouche d'or. De quel côté se tournent les regards de ces persécutés? Vers le Pape. Où un grand nombre d'entre eux vont-ils chercher un refuge? A Rome.

L'ancre de salut était devenue pour eux l'ancre de la barque de Pierre, et de même qu'au milieu des tempêtes du lac de Génésareth, Pierre criait à son Maître: « Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons », ces catholiques opprimés, ces évêques fugitifs, ces diacres et ces prêtres enchaînés dans les mines ou dans les prisons, et le grand exilé lui-même, ce Démosthène de l'éloquence chrétienne, s'écriaient, les bras tendus vers Rome: « Successeur de Pierre, sauvez-nous. » (1)

Le successeur de Pierre ne fut pas au-dessous de sa tâche au milieu de ces tristes événements. Il agit en chef suprême de l'Eglise, conscient de sa dignité et de ses devoirs. On le vit tout d'abord

(1) *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. II, p. 226. Article du Bessarione, p. 138.

(1) AMÉDÉE THIERRY, *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*. Paris, 1874, p. 386.

recourir à la prière et au jeûne pour implorer la divine miséricorde sur le troupeau du Christ dont il avait la charge. Quand l'indigne conduite des triumvirs ecclésiastiques qui asservissaient les églises d'Orient sous leur joug tyrannique lui fut connue, il n'hésita pas à les retrancher de sa communion. Puis, jugeant qu'aux grands maux il faut appliquer les grands remèdes, il décida de réunir un concile œcuménique. Là où M. Papadopoulos voit le signe de l'impuissance, nous découvrons, nous, l'exercice de la primauté, car convoquer le concile œcuménique est un acte de suprême juridiction. Du reste, là ne s'arrêta pas l'initiative. Il traça lui-même le programme de la future assemblée. A Théophile et à ses partisans, il fit entendre que l'Eglise romaine ne reconnaissait de valeur qu'aux canons de Nicée, et que, par conséquent, ces canons seuls faisaient loi pour les catholiques (1). Il serait admis en principe que tout ce qui s'était passé depuis le conciliabule du Chêne était nul et de nulle conséquence, qu'ainsi, Chrysostome n'avait point cessé d'être le légitime évêque de Constantinople; qu'il devait, à ce titre, être rendu à son Eglise et comparaitre comme tel devant le concile où Théophile siégerait non parmi les juges, mais parmi les accusateurs.

On sait que le concile projeté, qui devait se tenir à Thessalonique, fut rendu impossible par le mauvais vouloir de l'empereur d'Orient et des prélats persécuteurs qui n'avaient nulle envie d'aller au-devant d'une condamnation inévitable. Que fit alors Innocent? Il se passa du concile et maintint énergiquement le programme qu'il lui avait tracé. Sa conduite fut d'autant plus admirable qu'après l'échec du concile plusieurs évêques d'Occident se refroidirent pour la cause de l'exilé. On vit même les Africains, saint Augustin en tête, rédiger, au synode de 407, une supplique au Pape, pour le prier de rendre sa communion au patriarche d'Alexan-

drie. Innocent resta inflexible. Il poursuivit jusqu'au bout l'œuvre de la justice.

Du fond de son exil, Chrysostome apprit tous les efforts faits par le Pape pour lui rendre son siège, et il put, avant de mourir, lui envoyer l'expression de toute sa gratitude dans une lettre magnifique dont les adversaires de la primauté cherchent vainement à affaiblir la portée, car elle approuve explicitement la conduite de l'évêque de Rome dans une circonstance où celui-ci a agi comme chef suprême de l'Eglise :

Si notre corps n'occupe qu'un point dans l'espace, notre cœur peut parcourir tout l'univers sur les ailes de la charité : c'est ce qui fait que, séparé de vous comme nous le sommes par une immensité de chemin, nous ne sommes pourtant point absent des lieux qu'habite Votre Piété..... Chaque jour, par les yeux de la charité, nous contemplons, et votre force, et votre sincère affection, et votre constance immuable..... Plus, en effet, les flots s'élèvent, plus les écueils cachés se multiplient, plus les vents se déchainent, plus votre vigilance augmente. Ni la longueur de l'espace, ni l'intervalle du temps, ni les complications incessantes des événements ne vous peuvent lasser, pareil aux bons pilotes qui ne sont jamais plus en éveil que lorsque le naufrage est menaçant. Voilà ce qui me comble de gratitude et me fait désirer de vous écrire souvent.....

Nous avons besoin de vous exprimer combien notre cœur est plein de vos bontés, qui dépassent pour nous celles d'un père. Oui, Votre Piété a fait tout ce qu'il était possible de faire; il n'a pas dépendu d'elle que les choses ne reprissent leur ancien état, et qu'une vraie et sincère paix ne rentrât dans des Eglises où règnent insolemment le mépris de la justice et la violation des constitutions de nos pères; mais comme rien de ce que vous vouliez n'a pu s'accomplir..... j'ose faire un nouvel appel à votre vigilance..... Ne retirez pas vos remèdes salutaires, ne cédez point au mal..... *Ce que vous avez entrepris, c'est une lutte pour le monde entier, pour les Eglises abattues et gisantes, pour les peuples dispersés, pour le clergé en butte à mille tourments, pour les évêques exilés.....*

Oui, votre sincère et active charité est le rempart qui nous garantit de nos ennemis, le

(1) Voir les passages des lettres cités plus haut.

port qui nous abrite contre la rage des flots, un inépuisable trésor de biens au milieu de tant de maux qui nous affligent. Cette pensée embellit pour nous le lieu désolé d'où nous vous écrivons ; que si nous devions être arraché d'ici, nous en emporterions avec nous le souvenir comme une consolation contre des tribulations nouvelles (1).

C'est au ciel que le saint hiérarque emporta bientôt le souvenir de la charité d'Innocent, et de là-haut il dut contempler avec admiration ce successeur de Pierre, inébranlable comme le roc, *combattant pour la terre entière*, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la victoire.

La mort de Chrysostome, en effet, ne marqua point pour le grand Pape la fin de la lutte. Après comme avant, il ne céda à aucun compromis, il ne relâcha rien de ses justes exigences. Aux prélats excommuniés qui voudraient rentrer dans la communion de l'Eglise romaine, il posa comme condition d'inscrire sur les diptyques sacrés le nom de Jean, à côté de celui des évêques légitimes de Constantinople. Les triumvirs regimbèrent, mais lui tint bon et finit par avoir gain de cause. En 412, Porphyre d'Antioche et Théophile d'Alexandrie, deux vraies têtes de schismatiques, moururent dans leur révolte. Le successeur de Porphyre, Alexandre, donna le signal de la soumission. A peine intronisé, et après avoir inscrit le nom de Jean sur les diptyques, il envoya à Rome une légation dont faisait partie le prêtre Cassien, pour solliciter la communion du Pape. Celui-ci, au comble de la joie, lui envoya une lettre pleine de la plus touchante cordialité :

La grâce de la faveur apostolique a resplendi jusqu'à nous par le grand éclat de la paix.... J'ai été heureux d'apprendre ce qui s'est fait pour les évêques Elpidios et Pappos, qui ont, sans difficulté, recouvré leur église (2), et j'ai cherché avec beaucoup de soin dans les actes, comme ce qui suit l'atteste, *si l'on avait satis-*

*fait à toutes les conditions dans la cause du bienheureux et vraiment religieux évêque Jean. Comme sur chaque point l'affirmation des légats se trouvait vérifiée selon mes desirs, remerciant Dieu, j'ai accepté la communion de votre Eglise, fier que les condisciples du Siège apostolique aient les premiers montré aux autres la voie de la paix (1).*

Le vieil évêque de Bérée, Acace, un des ennemis les plus acharnés de Chrysostome, avait joint ses instances à celles d'Alexandre, pour rentrer, lui aussi, en grâce. Dans sa réponse, Innocent ne lui témoigna pas beaucoup de confiance, et il chargea l'évêque d'Antioche d'examiner ses dispositions et de vérifier s'il remplissait les conditions prescrites (3).

Atticus, l'intrus de Constantinople, fut plus long à se rendre. C'est qu'il en coûtait à son orgueil d'inscrire comme évêque légitime sur les diptyques celui dont il avait usurpé le trône. Il essaya quelque temps de louvoyer, de recourir à la diplomatie en faisant solliciter sa grâce par des intermédiaires. Mais rien n'y fit. Le Pape rappela aux intercesseurs que la seule manière de recouvrer la communion avec l'Eglise romaine était d'imiter la conduite de l'évêque Alexandre. Voici par exemple ce qu'il écrivait à l'un de ses intercesseurs, l'évêque Maximien :

Votre prudence nous étonne, lorsqu'elle réclame de nous, pour Atticus, des lettres de communion, alors qu'aucune lettre de sa part ne nous a été remise. Comment pouvez-vous penser qu'on accordera à qui ne demande rien ce que d'autres n'ont obtenu qu'à force d'instances, et après un mûr examen ? La communion retirée n'est rendue qu'à celui qui démontre que les causes de la rupture n'existent plus, et qui témoigne avoir rempli les conditions de la paix.... Nous attendons donc la déclaration d'Atticus touchant l'accomplissement de toutes les conditions fixées par nous à diverses reprises, et sa demande de communion, afin de pouvoir la lui rendre, si toutefois sa supplique est selon les règles, et s'il prouve qu'il est digne de cette faveur (3).

(1) *P. G.*, t. LIII, col. 535-536. Traduction d'AMÉDÉE THIERRY, *ouv. cité*, p. 474-476.

(2) Ces évêques avaient été emprisonnés pour la cause de Chrysostome.

(1) *Epist.* XIX, *P. L.*, t. XX, col. 540-542.

(2) *Epist.* XXI, *ibid.*, col. 543-544.

(3) *Expectamus ergo et professionem memorati de completis omnibus conditionibus quas diversis temporibus præ-*

Voilà certes un langage autoritaire, et je me demande si M. Papadopoulos pourra encore affirmer qu'Innocent n'avait pas conscience de sa primauté. A Boniface, représentant du Saint-Siège à Constantinople, le Pape répète ce qu'il a écrit à Maximien au sujet du même Atticus :

L'Eglise d'Antioche, que le bienheureux Pierre, avant d'arriver à Rome, illustra de sa présence, n'a pas souffert, comme sœur de l'Eglise romaine, de se laisser longtemps éloigner d'elle, car, par l'envoi d'une légation, elle a *demandé et mérité la paix*.... L'évêque de cette cité, mon frère Alexandre, a *promis* que si quelqu'un, ordonné plus tard, venant soit de chez nous, soit d'ailleurs, il le recevrait sans difficulté. Le nom de l'évêque désigné ci-dessus (Jean) sera aussi récité parmi les évêques défunts.

Sache que j'ai donné les mains à tout cela, frère très cher; *je les ai reçus dans mon cœur pour que les membres qui avaient demandé la santé ne fussent pas longtemps regardés comme étrangers à l'unité du corps*. Tout ce qui a été fait selon l'ordre, mon fils le diacre Paul, porteur de cette lettre, pourra le raconter à ta dilection, pour que tu partages notre joie et renseignes ceux qui ont l'habitude d'intervenir en faveur d'Atticus (1).

L'intrus finit enfin par courber la tête, quoique bien à contre-cœur. Il dut inscrire sur les diptyques le nom abhorré de sa victime, et c'est après cet acte réparateur que le Pape l'admit à sa communion. A vrai dire, il ne le méritait guère, s'il

faut en juger par la lettre qu'il écrivit au successeur de Théophile, Cyrille, et dans laquelle il déclare que, s'il a mis Jean dans la liste des évêques, ce n'est pas parce qu'il l'a toujours été, mais parce qu'il l'a été quelque temps (1). Mais qu'importait au Pape cette escobarderie, pourvu que le nom de l'évêque légitime fût publiquement réhabilité, et que fût flétrie la procédure inique employée contre lui?

Quand Innocent mourut en 417, il ne restait plus à persister dans le schisme que le patriarche d'Alexandrie, Cyrille. Sa qualité de neveu de Théophile devait sans doute lui rendre la soumission très pénible. Mais lui aussi finit par s'exécuter, probablement au début du pontificat de Zosime, et inscrivit le nom de Jean sur les diptyques de son Eglise. Sa réconciliation avec l'Eglise romaine fut complète, et c'est lui que le Pape Célestin choisit pour présider en son nom le concile d'Ephèse, en 431.

N'avions-nous pas raison de dire que l'appel de saint Jean Chrysostome a fourni à l'évêque de Rome l'occasion de manifester sa primauté d'une manière éclatante? Cette primauté, le saint docteur lui a rendu témoignage par sa conduite plus encore que par ses paroles. Aussi sommes-nous en droit d'affirmer que s'il revenait sur la terre, ce n'est pas à Joachim III ni à l'*Ober Procurator* du synode dirigeant, mais au successeur d'Innocent, à Pie X, qu'il donnerait la main.

M. JUGIE.

*diximus, et petitionem communionis, ut recte et petenti, et srobanti se eandem mereri, reddamus, frater charissime. Epist. XXII, ibid., col. 544-545.*

(1) *Cui rei nos noveris manus tradidisse, frater charissime, et eos in nostra viscera recepisse; ne diu membra que requisiverant sanitatem, ab unitate corporis haberentur aieni. Epist. XXIII, ibid., col. 546.*

(1) Stilting ne croit pas à l'authenticité de la correspondance entre Atticus et Cyrille au sujet de Chrysostome, *Acta sanctorum*, t. IV, septembre, p. 678 et suiv.